



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 1120280

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 29/11/2021 10H34 C:024839 I:33828
V/REF : 377986
V/Email reçu le Lundi 29/11/2021 à 10H34

OPAC SAVOIE
Direction du Patrimoine Savoie
Code Service : CDE_001_PATLO
9 RUE JEAN GIRARD-MADOUX
73024 CHAMBERY CEDEX

IMMEUBLE : RESIDENCE ADHARA
835/963 CHEM. DES MONTS DESSUS
73000 BASSENS

Voglans, le 22 Décembre 2021

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 963 CHEMIN MONTs DESSUS - LOGT DE MR FADHLOUNE - PORTE C401
TEL06 79866348

MOTIF : INTERVENIR POUR REMPLACEMENT REDUCTEUR PRESSION EF

Donneur d'ordre : Mr J. NATIHA

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

LE 02/12/2021 A 10H45
LOGEMENT DE MR FADHLOUNE - PORTE C401
RECHERCHE DU LOCAL EFS AU SOUS SOL
COUPURE D'EAU DU LOGEMENT EN GTP
DÉPOSE DE LA PANOPLIE EFS
DÉPOSE ET REMPLACEMENT DU RÉDUCTEUR DE PRESSION EFS
CONTROLE ETANCHEITE ET FONCTIONNEMENT
REPLI DU CHANTIER

OBSERVATIONS : CV AB EMAIL en CC le 06/12/21 à 10H26 bureauxbassensbarby@opac73.f
CV AB Email envoyé le 06/12/21 à 10H26 Mme T. AXELRAD

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux règles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des débris (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.



**LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER**

FACTURE N° 1120280

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching	1	25,58	25,58
3,00	H(s)Ouvrier Qualifié + matériel le 02/12	1	60,02	180,06
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
1,00	Clap antiret ecrou libre/male-20/27-73	1	20,12	20,12
1,00	Flexible(s) 30Cm 20/27	1	4,16	4,16
1,00	Coude laiton male/male egal-20x27-73	1	6,78	6,78
1,00	Joint fibre 20x27-73	1	0,59	0,59
TOTAL H.T.				237,29
T.V.A. a 10,00%				23,72
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>261,01</u>

Valeur en votre règlement comptant

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN



Acteur de l'habitat
100 % savoyard

BON DE COMMANDE VALANT ORDRE DE SERVICE

29 / 11
10 h 34

Fournisseur n° 517606

Antenne du Bassin de Chambéry - 7 rue Jean Girard-Madoux
73024 Chambéry cedex

Contact : NATIHA - Bassens Barby
Tél : 0479629503

SERVIMO SAVOIES
CHEMIN DES MARAIS

73420 VOGLANS

REFERENCES CHORUS :

N° de SIRET : 77645954700100
Code Service : CDE_001_PATLO
Code Engagement : 377986

N° Bon : 377986

Nous vous demandons de réaliser les prestations suivantes :

Lieu d'exécution de la commande :

~L'Adhara à BASSENS 963 chemin des Monts Dessus - Porte : C401 - Etage : +03 - Type : 4 - UG : 025893

-> Réparation fuite sur réseau: Remplacement détendeur d'eau froide annexejointe
- Qté : 1,00 U à 237,29 € HT - TVA : 10,00%

Montant de l'engagement HT..... 237,29

Montant de la TVA..... 23,73

Montant de l'engagement TTC..... 261,02

Selon les conditions du CCAG en vigueur à la date de signature de la commande

Cette commande doit être obligatoirement accompagnée d'une attestation fiscale.

Le règlement de cette commande sera effectué à l'exécution des prestations sur présentation d'une facture et du présent bon de commande dûment complété.

Votre facture devra indiquer la date de réalisation de la prestation et les références bancaires.

Engagement Fournisseur

Date limite d'exécution : 06/12/2021

Engagement OPAC A Chambéry le 06/12/2021

A le

Signature et cachet

ATTESTATION NORMALE

1- Identité du client ou de son représentant

Je soussigné(e) OPAC de la Savoie - 9, rue Jean Girard-Madoux - 73 024 Chambéry cedex

2- Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :

- ☐ maison ou immeuble individuel ☒ immeuble collectif ☐ appartement individuel
☐ autre (précisez la nature du local à usage d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de **50%** à cet usage
☐ des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

dont je suis : ☒ propriétaire ☐ locataire ☐ autre (précisez votre qualité) :

3- Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, ces travaux :

1. Fondations :

- ☒ n'affectent pas les fondations
☐ ou rendent à l'état neuf, par ajout ou remplacement, la moitié au plus des fondations

2. Eléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage :

- ☒ n'affectent pas ces éléments
☐ ou rendent à l'état neuf, par ajout ou remplacement, la moitié au plus de ces éléments

3. Façades (hors ravalement) :

- ☒ n'affectent pas les façades
☐ ou rendent à l'état neuf, par ajout ou remplacement, la moitié au plus des façades

4. Eléments de second oeuvre :

- ☒ ne rendent pas à l'état neuf les deux tiers ou plus de chacun des six éléments de second oeuvre suivants. A l'appui de cette indication, cocher la case utile dans chacune des lignes du tableau suivant :

A. Eléments de second oeuvre	B. Les travaux ne portent pas sur cet élément	C. Les travaux rendent à l'état neuf moins des deux tiers de cet élément à l'issue des travaux	D. Les travaux rendent à l'état neuf les deux tiers ou plus de cet élément à l'issue des travaux
a. planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage	☒	☐	☐
b. huisseries extérieures	☒	☐	☐
c. cloisons intérieures	☒	☐	☐
d. installations sanitaires et de plomberie	☒	☐	☐
e. installations électriques	☒	☐	☐
f. système de chauffage	☒	☐	☐

5. J'atteste que, sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, ces travaux n'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10%.

6. J'atteste que les travaux ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction.

7. ☒ J'atteste que les travaux visent à améliorer la qualité énergétique du logement et portent sur la fourniture, la pose, l'installation ou l'entretien des matériaux, appareils et équipements dont la liste figure dans la notice (1 de l'article 200 quater du code général des impôts - CGI) et respectent les caractéristiques techniques et les critères de performances minimales fixés par un arrêté du ministre du budget (article 18 bis de l'annexe IV au CGI)

8. ☒ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux induits indissociablement liés à des travaux d'amélioration de la qualité énergétique soumis au taux de TVA de 5,5%

4- Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande ainsi que les éléments de justification des proportions mentionnées dans le cadre 3 ci-dessus.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux normal) et le montant effectivement payé :

- 10% pour les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans
- 5,5% pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ainsi que sur les travaux induits qui leur sont indissociablement liés.

Adresse de l'immeuble concerné :

~L'Adhara
963 chemin des Monts Dessus
73000 BASSENS

Fait à Chambéry, le 06/12/2021

Référence de la commande : 001 377986

SERVIMO SAVOIES

CHEMIN DES MARAIS

73420 VOGLANS

Signature du preneur des travaux